



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE
DE

ST-GEORGES-D'ESPERANCHE

Place de l'hôtel de ville
38790 ST-GEORGES-D'ESPERANCHE
Téléphone 04 74 59 01 22
Télécopie 04 74 59 10 91
Réf. : PM N° 45-09-2021

**REGLEMENTATION RELATIVE AUX VENTES AU DEBALLAGE A SON
DOMICILE : (VIDE-MAISON, VIDE-APPARTEMENT, VIDE-PLACARD, VIDE-
DRESSING, VIDE-GARAGE, VIDE-GRENIER ETC...) :**

Un vide-maison, appartement, placard, dressing, garage, grenier etc... est soumis à la réglementation de la vente au déballage : vous êtes donc dans l'obligation de le déclarer à la mairie par lettre recommandée, au minimum 15 jours avant la date prévue. Cette demande qui est à télécharger sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R18906.xhtml> (CERFA N° 13939*01) doit-être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

Nous vous informons que si vous ne le faites pas, vous risqueriez une amende pouvant aller jusqu'à 15000 euros.

LEGISLATION A RESPECTER :

- 1/ La vente au domicile doit être acceptée et validée par la mairie avant d'être organisée,**
- 2/ Seuls les objets personnels et usagés sont autorisés, la vente de denrées alimentaires est interdite si vous n'avez pas un statut professionnel,**
- 3/ Les objets ne doivent pas être neufs,**
- 4/ L'organisateur doit se limiter à deux ventes par an et par foyer,**
- 5/la durée maximum est de deux mois par manifestation,**
- 6/ Il est strictement interdit de déborder sur la voie publique, de disposer des meubles, des bibelots ou autres objets sur les trottoirs, accotements et voies de circulation, en effet, il est interdit d'exposer sur la voie publique sans autorisation municipale écrite.**
- 7/ Les véhicules stationnés à l'extérieur du domicile ne doivent pas provoquer une gêne ou un danger pour la circulation.**

NOS RECOMMANDATIONS :

- 1/ Planifiez votre vide-maison au moins deux mois à l'avance pour avoir le temps nécessaire de faire les démarches administratives et avoir l'accord de la mairie,**
- 2/ Prévenez vos voisins afin de limiter la gêne occasionnée par les allées et venues des visiteurs.**